

RAPPORT SOMMAIRE
REMBOURSEMENT DU CREDIT DE TAXE CUMULÉ
Article 247-XXV du CGI

Année : / __ / __ / __ / __

Nom et prénom ou raison sociale

N° d'identification fiscale:

A		Chiffre d'affaires		Taux	TVA exigible	Colonne réservée à l'administration
1	Opérations situées hors champ d'application de la TVA					
2	Opérations exonérées sans droit à déduction					
3	Opérations exonérées avec droit à déduction					
4	Opérations réalisées en suspension de taxe					
5	Opérations soumises au taux de 20 %			20%		
6	Opérations soumises au taux de 14%			14%		
7	Opérations soumises au taux de 10%			10%		
8	Opérations soumises au taux de 7%			7%		
9	Total					
10	TVA reversée suite à régularisation					
11	Total de la TVA exigible					
B		Montant HT des achats	TVA	Prorata provisoire	TVA déductible	
Achats non immobilisés						
12	Achats au taux de 20%					
13	Achats au taux de 20% (affectation directe)			100%		
14	Achats au taux de 14%					
15	Achats au taux de 14% (affectation directe)			100%		
16	Achats au taux de 10%					
17	Achats au taux de 10% (affectation directe)			100%		
18	Achats au taux de 7%					
19	Achats au taux de 7% (affectation directe)			100%		
Achats immobilisés						
20	Achats au taux de 20%					
21	Achats au taux de 14%					
22	Achats au taux de 10%					
23	Déduction complémentaire					
24	Sanction de 15% en cas de dépôt hors délai					
25	Total des déductions de l'année (lignes 12 à 23 - ligne 24)					
26	Crédit de taxe de l'année précédente					
27	Remboursement accordé au titre de l'article 103 du CGI					
28	Total de la TVA déductible (25+26-27)					
C				Montant	Montant	
Crédit de taxe ou TVA due						
29	Crédit de taxe au 31 décembre de l'année (28-11)					
30	Taxe acquittée au cours de l'année					

Tableau réservé aux bénéficiaires du remboursement au titre du butoir

Cadre à servir par le contribuable

**Colonne
réservée à
l'administration**

D	Calcul du montant demandé en remboursement	Montant	Montant
31	Clé de répartition du chiffre d'affaires à 20% (ligne 5 / ligne 9)	%	%
32	Clé de répartition du chiffre d'affaires à 14% (ligne 6 / ligne 9)	%	%
33	Clé de répartition du chiffre d'affaires à 10% (ligne 7 / ligne 9)	%	%
34	Clé de répartition du chiffre d'affaires à 7% (ligne 8 / ligne 9)	%	%
35	Plafond des achats non immobilisés acquis au taux de 20%		
36	Plafond des achats non immobilisés acquis au taux de 14%		
37	Plafond des achats non immobilisés acquis au taux de 10%		
38	Plafond de remboursement (35+36+37)		
39	Reliquat de plafond de l'année antérieure (ligne 46 du rapport sommaire de l'année N-1)		
40	Nouveau plafond de remboursement (38+39)		
41	Crédit de taxe ⁽¹⁾ (25-20-21-22) -11		
42	ou taxe due ⁽¹⁾ 11- (25-20-21-22)		
43	Crédit de taxe reporté de l'année antérieure (ligne 47 du rapport sommaire de l'année N-1)		
44	Crédit de taxe remboursable (41 + 43) ou (43- 42)		
45	Montant demandé en remboursement (ligne 44 dans la limite de la ligne 40)		

E	46	Reliquat de plafond à reporter sur l'année suivante (40 - 44 si ligne 40 > ligne 44)		
	47	Crédit reportable sur l'année suivante (44 - 40 si ligne 40 < ligne 44)		

A.....Le
Cachet et signature du bénéficiaire

Cachet
du commissaire aux comptes

(1) Les lignes 41 et 42 servant pour le calcul du montant demandé en remboursement au titre du butoir ne doivent pas tenir compte des achats immobilisés.